

Compromis signé chez notaire pas reçu ar

Par prunelle, le 20/05/2012 à 15:22

Bonjour,

j'ai signé un compromis chez le notaire le 2 mai 2012 et au jour d'aujourd'hui je n'ai toujours pas reçu le compromis a mon domicile en AR comme convenu...... J'ai téléphoné au notaire le 14 mai, j'ai eu la secrétaire du notaire, j'ai réclamé selui ci...... et toujours pas de nouvelle......

Que dois je faire??????

Par drenotaire, le 06/07/2012 à 23:11

Vous devez impérativement vous rendre à l'étude du notaire et ne pas quitter son étude avant d'obtenir une copie de ce document !!!

A défaut vous vous exposez à de graves problèmes, les notaires étant des faussaires avérés, un simple copié-coller et le notaire vous fait signer, sans vous en informer, les actes qu'il lui plaira.

Il vous sera par la suite impossible de prouver qu'il s'agit d'un FAUX.

Devenir notaire c'est comme avoir un permis de voler, en toute légalité.